



Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk

Projet d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne avec un volet inondation mis en œuvre par le Syndicat mixte du Pays Tonnerrois (2005-2008)

Sous l'impulsion des élus de son territoire et suite à plusieurs inondations importantes à la fin des années 1990, le syndicat mixte du Pays du Tonnerrois s'est engagé depuis 2005 dans un vaste projet d'intérêt général d'amélioration de l'habitat comprenant un volet inondation. Cette action vise à mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations.

§ CARACTERISTIQUE DE LA DEMARCHE

Objectifs

Intervenir en faveur de propriétaires privés sur l'adaptation des logements aux effets des inondations.

Origine

Volonté des élus du syndicat de Pays du Tonnerrois.

Cadre de la démarche

Avenant au contrat de Pays 2000-2006, contrat de Pays 2007-2013, et PAPI de l'Armançon 2007-2008.

Cibles

200 familles habitant en zone inondable sur le Pays du Tonnerrois.

Gouvernance

Porteur du projet : Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois

Maître d'œuvre : URBANIS.

Acteurs financiers : État – ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et Conseil Régional de Bourgogne.

Partenaires techniques : DDE, SIRTAVA (Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon) et tous ceux du réseau d'animation du PIG.

Financement

Budget global de la démarche du PIG : 150 000 euros (pour l'instant) (le volet inondation ne représente qu'une partie de ce budget global).

Financeurs : acteurs financiers cités précédemment et participation des habitants aux travaux préconisés: le taux est fixé en fonction des résultats du diagnostic et des travaux préconisés.

§ DEROULEMENT

1. Identification des enjeux

Objectif : définir les cibles du projet.

Contenu : identification et repérage des habitations concernées, élaboration d'une cartographie.

2. Information de la population

Objectif : présenter le dispositif aux particuliers et les inciter à mettre en œuvre cette démarche.

Contenu : à partir des informations recueillies dans l'étape précédente, sensibilisation des habitants concernés, notamment par mailing.

Les habitants intéressés sont ensuite amenés à contacter le cabinet d'études URBANIS qui organise les visites de diagnostic.

3. Diagnostic

Objectifs : Conseiller l'ensemble des propriétaires du Tonnerrois à la prise en compte du risque d'inondation, et les amener à prendre des mesures.

Contenu : détermination pour l'habitation d'un niveau d'aléa, allant de 1 à 4 qui définira le niveau de diagnostic qui ensuite sera mené.

- a. Pour les habitations situées en zone d'aléa 1 et 2 (c'est-à-dire des zones où l'aléa est faible), URBANIS pratique un diagnostic simplifié et propose des orientations de travaux.
- b. Pour les habitations situées en zone d'aléa fort (aléa 3 et 4), un diagnostic plus complet est pratiqué. Le cabinet de conseil définit ensuite un projet d'aménagement pour ces habitations.

URBANIS accompagne du début à la fin les propriétaires, notamment dans le choix des travaux et dans la recherche des subventions. Le cabinet analyse les besoins, assiste et conseille les habitants.

§ ÉTAT D'AVANCEMENT

État d'avancement

L'action se finissant en septembre 2008, le bilan n'a pas encore été fait. Cependant, il semble d'ores et déjà que la sensibilisation des habitants n'a pas été suffisamment concluante. Peu d'habitants ont contacté le cabinet de conseil. Aucun diagnostic n'a été mené à terme.

Facteurs de réussite

À l'origine de l'inscription du volet inondation dans le PIG prévu, les élus et la population étaient très sensibles à la thématique en raison d'inondations assez récentes.

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés sont liées :

- au manque de sensibilisation des habitants : entre le moment où l'idée de lancer un PIG avec un volet inondation émerge et la mise en place du dispositif, près de 5 ans se sont écoulés. Or, la population s'est très largement renouvelée et aucune inondation importante n'a touché le territoire. Si, lors de l'état des lieux préalable à la décision de lancement du PIG, la gestion des inondations apparaissait comme une réelle attente, aujourd'hui ce n'est plus une préoccupation d'actualité.
- au manque de moyens financiers : les nouveaux habitants sont le plus souvent des personnes en difficultés. Ils n'ont donc pas les moyens de mettre en œuvre les travaux préconisés (dont on rappelle qu'ils ne sont que partiellement finançables).

§ PERSPECTIVES

La poursuite du volet inondation du PIG et de son suivi ou non au niveau du syndicat mixte du Pays du Tonnerrois est actuellement en cours de réflexion. En parallèle, dans le cadre du PAPI Armançon, le SIRTAVA est maître d'ouvrage d'une étude de mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour l'habitat (financement : 50 % État, 30 % Conseils Régionaux Bourgogne et Champagne Ardenne, 20 % SIRTAVA). C'est une démarche qui est faite en dehors du cadre d'un PIG et qui concerne toutes les communes potentiellement inondables du bassin versant de l'Armançon sur les trois départements que couvre le PAPI (Côte d'Or, Yonne et Aube). Cette étude débutera en octobre 2008. Afin de l'aider le Pays a inscrit dans son contrat de pays une aide au PAPI pour la mise en place de moyens techniques et financiers.

Pour plus d'informations
Contacter le CEPRI au 02 38 25 48 13